

COMPTE - RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE en date du 8 mars 2019

Présents : M Marcel JACQUIN, Maire, Président

MM Jacques ROLLAND, Daniel DALLERY, Jean-Louis GREAU, Mara PHILIP, Marie-Odile ROUSSELET, Sylvain BOUVIER, Corinne DRUHET, Gisèle PLAZA, Lucienne MARTIN, Patricia GUENEAU, Fabrice MONNERY et Rémy BARGE

Excusés :

Procurations :

Secrétaire : Corinne DRUHET

A l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 21 décembre 2018 est approuvé.

Délibération n°1 : Lotissement au lieu-dit « Le Loué » - Choix du Maître d'Œuvre

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre correspondant avec COSMOS pour un montant de 22 200,00 € TTC pour la mission VRD et 17 400,00 € TTC pour la mission géométrie, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Délibération n°2 : Délégation consentie

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- Décision n°1 du 01/01/2019 : Après publicité et mise en concurrence, le contrat de maintenance et d'entretien des défibrillateurs a été attribué à l'entreprise SCHILLER, pour un montant annuel de 651,00 € HT et pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2019.
- Décision n°2 du 22/01/2019 : Monsieur le Maire accepte le don fait par l'Association Patrimoine, Culture et Traditions à la Commune d'un tracteur Mc Cormick, type Farmall Cub, immatriculé 370 BR 01 et évalué à 1 000,00 €.
- Décision n°3 du 21/02/2019 : Après publicité et mise en concurrence, le marché de fourniture de plants pour le fleurissement a été attribué à l'entreprise JARDINS et PLANTES, pour un montant de 35 227,50 € HT.
- Décision n°4 du 22/02/2019 : Monsieur le Maire accepte le don fait par l'Association Patrimoine, Culture et Traditions à la Commune d'un tracteur Soméca 511 et une charrue Huard HB3, le tout évalué à 2 500,00 €.
- Décision n°5 du 26/02/2019 : Monsieur le Maire accepte l'offre de l'Etude de Maître CHAUVINEAU concernant une estimation patrimoniale, pour un montant de 24 000,00 € TTC.
- Décision n°6 du 27/02/2019 : Monsieur le Maire accepte l'avenant au contrat de maintenance des ateliers municipaux de l'entreprise CASELLA modifiant le tarif et sa révision pour un montant de 445,00 € HT.

Délibération n°3 : Caisse des Ecoles - Subvention à titre provisionnel sur budget primitif 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de verser à titre provisionnel de subvention, la somme de 100 000,00 €, à la Caisse des Ecoles et dit que ce versement viendra en déduction du montant de la subvention attribuée.

Délibération n°4 : Attribution d'une subvention – FCSVPA

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 1 abstention, décide d'accorder à l'association Football Club Saint-Vulbas et Plaine de l'Ain, une subvention de 6 000,00 €, avant le vote du budget prévisionnel.

Délibération n°5 : Aide CAF – Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la somme de 2 000,00 euros allouée par la CAF pour 2019 et précise que cette aide sera versée aux familles jusqu'au quotient 750 et uniquement sur les vacances scolaires.

Délibération n°6 : Acquisition parcelle cadastrée section B n° 464 - Propriété GUILLON

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir la parcelle cadastrée section B n° 464, d'une contenance d'environ 3 730 m², sise en zone N, lieu-dit « Aux Grands Prés », propriété GUILLON, au prix de 20 888,00 €, honoraires non compris.

Délibération n°7 : Acquisition parcelle cadastrée section B n° 277 - Propriété SCI BOUTANI

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir la parcelle cadastrée section B n° 277, d'une contenance d'environ 340 m², sise en zone UB, propriété en cours d'acquisition par la SCI BOUTANI, au prix de 34 000,00 €, honoraires non compris.

Délibération n°8 : Règlement intérieur – Centre aquatique Ain'PULSE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le règlement intérieur du Centre aquatique Ain'PULSE et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Délibération n°9 : Enquête publique du 14 janvier au 15 février 2019 – SA MONNET SEVE en vue d'exploiter une installation de travail et de traitement du bois à Saint-Vulbas

Monsieur le Maire rappelle la demande d'autorisation présentée par la SA MONNET SEVE en vue d'exploiter une installation de travail et de traitement du bois à Saint-Vulbas. Les dernières unités de traitement relèvent de la rubrique 2415 des installations classées ; leur installation aurait dû être portée à la connaissance du Préfet avant exploitation. L'enquête publique porte régularisation de la procédure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le dossier.

Délibération n°10 : Enquête publique du 19 février au 19 mars 2019 – SARL GEORG UTZ en vue d'exploiter une unité de transformation de matières plastiques à Saint-Vulbas

Il s'agit du transfert de l'usine de fabrication de caisses en matière plastique, actuellement à Bressolles, qui sera construite à côté de Lactalis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le dossier.

Délibération n°11 : Convention participation citoyenne

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le protocole de convention de participation citoyenne.

Questions diverses

Monsieur le Maire présente les directives budgétaires pour 2019.

L'élagage des arbres par la société Rouvière est actuellement en cours sur la commune.

Monsieur le 1^{er} adjoint rappelle l'opération nettoyage qui aura lieu samedi 16 mars 2019.

La séance est levée à 22h00.

La prochaine séance est fixée au vendredi 5 avril 2019.

Le présent extrait est affiché à la porte de la Mairie en exécution des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à SAINT-VULBAS, le 11 mars 2019



Marcel JACQUIN